



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019

n°10-2019

### PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT (PPI) TRAVAUX 2019 : CARRIERE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 26 MARS 2019 à 9 h 15 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 mars 2019.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS :

##### Titulaires

M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
Mme Malika CARRIERE	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> vice-présidente du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH

##### Suppléantes

Mme Nicole GODARD	Conseillère départementale représentant M. Jean-Claude BRAUD
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire - Saint-Lô Agglo
Mme Catherine SAUCET	1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire de Saint-Lô

#### ETAIENT EXCUSES :

##### Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional (pouvoir à Mme Florence MAZIER)
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH représenté par Mme Nicole GODARD
M. Gilles QUINQUENEL	Président de Saint-Lô Agglo représenté par M. Louis JANNIERE
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH Représenté par Mme Catherine SAUCET

#### ETAIT ABSENTE :

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
--------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président faisant état de la nécessité d'apport de gravier (sur une hauteur de 35 cm) pour le comblement en profondeur de la poche d'eau et solidifier le fond de forme de la nouvelle carrière de détente ;

Vu la délibération n°44-2018 du 20 décembre 2018 du Comité du SMPH approuvant les travaux 2018/2019 dans le cadre du plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2018/2021

Vu le rapport d'analyse des offres du 21 mars 2019 pour les travaux d'aménagement complémentaires de la carrière de détente d'un montant de 36 400 € HT ;

Après en avoir délibéré,

**LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant supplémentaire des travaux dans le PPI 2018/2021, en reportant une partie des crédits affectés à la construction d'un bâtiment technique sur le budget d'investissement 2020.

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**



**André DENOT**

